

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 6 avril 2021

L'an **deux mil vingt et un**

et le **six avril**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LEBOUVIER, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Excusé (e) s : Mme TINOCO, Mme MARTEL, Mme LE SENECHAL

Absent : M. MARTIN

Monsieur PAULHIAC a été nommé secrétaire de séance

Madame MARTEL donne pouvoir à Monsieur DELARUE

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des Admissions en non valeur du titre de recette de l'année 2017 pour un montant de 107.22 euros

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 59 de l'exercice 2017 pour 107.22 €

Article 2 : DIT que le montant total de ce titre de recette s'élève à 107.22 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2021 :

Association pour la Conservation du Patrimoine	150 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Club de Badminton Aiglon	250 €

VOTE DES INVESTISSEMENTS

Réalisation d'un bac à gravier et terrassement pour surface de jeux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire réaliser un terrassement pour les jeux extérieurs.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Emery Paysages qui consiste à réaliser un bac à gravier sur 28 m² pour deux jeux et un terrassement du fond de forme, pose de bordure béton P1 et assemblage des jeux pour une somme de 5 795 € H.T. soit 6 954 € T.T.C. à l'investissement du budget au compte 2188.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 6 954 € T.T.C. € au budget primitif 2021

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ordinateur de la mairie est ancien et qu'il faudrait procéder à l'achat d'un plus récent.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Delorme informatique qui propose un ordinateur avec écran, licence microsoft et option de sauvegarde pour un montant de 858.38 € H.T. soit 1 030.05 € T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 1 030.05 € T.T.C. € au budget primitif 2021 au compte 2183.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des deux taxes pour l'année 2021.

Taxes	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition 2021

D'habitation	8.27	
Foncière (bâtie)	20.31	47.38* <i>*(dont taux départemental 2020 27.07)</i> 47.38-27.07 = 20.31
Foncière (non bâtie)	40.64	40.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR à l'unanimité, pour les taux des 2 taxes.

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit : 47.38 % (dont taux départemental 27.07 + 20.31) pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **330 703.12 Euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
<u>Pour mémoire : Prévisions budgétaires</u>		
Résultat au 31/12/2020	EXCEDENT	71 298.44 Euros
	DEFICIT	
(A) EXCEDENT 31/12/2020		238 441.49 Euros
Affectation complémentaire en réserves		29 263.19 Euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		301 439.93 Euros
(B) DEFICIT au 31/12/20.. Déficit à reporter		

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 14 (commune).

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2021 comme suit :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	79 051.16 €	79 051.16 €
Section de fonctionnement	625 212.93 €	625 212.93 €

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal

- ACCEPTE le budget primitif 2021

COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise PINOT afin de buser le long de la RD 293 pour améliorer la visibilité à l'entrée de la commune. Le Montant du devis s'élève à 3 860 € H.T. soit 4 632 T.T.C.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 10 voix et une abstention.

Monsieur le Maire notifie que le contrat de maintenance avec Citeos prend fin (gestion de la maintenance des points lumineux qui comprend l'étude, le suivi et la gestion des installations, la surveillance des installations, la maintenance préventive et la maintenance curative et la gestion des sinistres).

La commune dispose de 109 points lumineux à 18 € par point lumineux pour Citeos et 18 € par point lumineux pour le TE 61. Tout en sachant que pour le TE 61 une armoire compte pour 2 points lumineux supplémentaire. Pour Citeos le montant s'élève à 1962 € et pour le TE61 à 2178 €. Le conseil municipal souhaite continuer son contrat de maintenance auprès de Citeos.

Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré M. VAN HOORME, conseiller départementale et M. KOMENCO, directeur d'Orne Métropole sur la commune concernant la fibre optique.

Les élections départementales et régionales sont reportées au 20 et 27 juin 2021.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET communique des remerciements pour la rampe qui a été installée au cimetière de St Michel.

Monsieur GUYET informe qu'il a eu des doléances concernant deux maisons du lotissement des Bruyères qui n'ont pas suivies le cahier des charges pour la plantation des haies. Monsieur GUYET dit qu'un administré remercie pour la pose du panneau directionnel pour le chemin de la Sablonnière.

Monsieur GUYET dit qu'il y a un dépôt de voiture au lieu-dit « Le bois Hamery », il faudrait faire quelque chose.

Monsieur DELARUE informe que des ambassadeurs de tri du SMIRTOM viendront faire du porte à porte sur la commune afin d'expliquer aux administrés comment bien trier.